



Vice caché sur vente de voiture entre particuliers

Par **annesophiefrouin**, le **21/05/2013** à **14:12**

Bonjour,

Alors voilà, il y à deux mois, presque 3 maintenant, c'était début mars.

Mon petit ami à contracté un crédit de 4000€ à la banque pour s'acheter une nouvelle voiture pour pouvoir garder son emploi.

c'est une voiture qui vient d'Angleterre il était donc conscient d'une homologation à faire.

Cependant deux jours après avoir acheté la voiture ; elle tombe en panne sur une route très emprunté de 92. il essaye depuis maintenant plus de deux mois d'appeler le vendeur de la voiture, il lui laisse des millions de messages pour convenir soit d'une rétractation et donc d'un remboursement soit et c'était convenu dans les papiers que je lui ai fait signer noir sur blanc (si réparation à faire sur la dite voiture, que c'est au frais du vendeur) MAIS AUCUNE REPONSE AUCUN SIGNE DE VIE DE CELUI CI. la voiture n'était donc pas vendu en l'Etat. nous avons fait expertisé la voiture chez toyota (concessionnaire) et nous à fait une liste allongé longue comme le monde en nous expliquant par A+b que s'il commençait à mettre le doigt dedans il faudrait tres tres certainement changer cette piece + celle ci + celle ci ce qui couterait au départ plus de 3000€ puis au final peut être changé le moteur donc ENCORE BEAUCOUP PLUS CHER.

Nous avons le papiers de l'expertise et je m'accorde à dire que non seulement il y à escroquerie mais aussi vice caché car il à trafiqué la voiture qui n'était en rien comme cela d'origine elle était grise il la repeinte en blanche, il à trafiqué des élément du moteur, il manque des pièces, d'autres son complètement mortes, elle n'avait pas non plus cette plaque, il nous a donc changé de plaque. et nous avons réussi à trouvé toutes ces preuves car nous avons trouvé son FACEBOOK ou il y à tout ce qu'il faut contre lui, il dit et je cite que la voiture ne roulait même pas.

et j'ai ausi des preuves comme quoi il utilise son "garage" professionnel j'entend pour faire du

trafic de voiture (oui, il part en Angleterre, et ramène un camion entier de 10 voitures qu'il achète une broutille là bas pour toutes les revendre en France 5 à 9 fois plus cher !!!!! ET TOUT CELA AU NOIR BIEN SUR ! il n'y a pas de facture, pas de TVA rien....

Puis-je engager un procès contre lui? en espérant pouvoir obtenir gain de cause. **merci**

Par **chaber**, le **21/05/2013** à **17:26**

bonjour

dans le cas de vices cachés pour l'achat d'une voiture entre particuliers, il n'y a qu'une solution: le tribunal.

[citation]Nous avons le papiers de l'expertise [/citation]si l'expertise a été réalisée de façon contradictoire par un expert agréé, votre dossier en sera facilité.

Pour l'étayer davantage, selon les éléments que vous donnez sur les manoeuvres de ce "garage", comme vous l'appellez, imprimez toutes les pages de Facebook et prenez un avocat spécialisé

Par **annesophiefrouin**, le **22/05/2013** à **09:01**

je vous remercie beaucoup pour votre réponse sa nous aidera dans notre choix car il ne sais pas quoi faire de la voiture ... car il en a besoin doit-il la faire réparer quand même en attendant ou la mettre à la casse ou autres?? car s'il se lance dans les réparation, le tribunal ne pourra plus nous donner gain de cause à ce moment là étant donné qu'on aura réparer l'objet de la plainte combien nous en coûterait-il de prendre un avocat et d'intenter un procès? car nous n'avons que 22 ans et que de très modestes revenus.

Par **Marion3**, le **22/05/2013** à **12:28**

Bonjour,

Renseignez-vous pour savoir si vous pouvez bénéficier de l'Aide Juridictionnelle totale ou partielle:

Tout dépend de vos revenus.

Cdt